

**Préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi
d'un crédit de construction
pour le réaménagement
du chemin des Magnenets.**

Date proposée pour la séance de la commission :
- mardi 5 septembre 2017 à 19h00
chemin du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

D'un point de vue de l'assainissement, l'évacuation des eaux du chemin des Magnenets est actuellement réalisée par un système unitaire. Ce mode d'évacuation n'étant plus conforme à la législation depuis plus de 10 ans et conformément au PGEE de la Ville de Gland, la Municipalité souhaite procéder à la mise en place d'un équipement de type séparatif sur ce chemin. De plus, lors d'épisodes pluvieux importants, des difficultés liées à la récolte des eaux pluviales posent des problèmes récurrents d'inondation pour les riverains. Cette problématique est prise en compte dans l'établissement de ce projet.

La mise en séparatif du collecteur unitaire du chemin des Magnenets va nécessiter la réalisation d'une importante fouille sur plus de 80 % de la largeur dudit chemin. La configuration actuelle des habitations et de la route impose que ces collecteurs soient réalisés dans l'emprise du chemin existant et nécessite une réfection complète. Dès lors, une réflexion sur le réaménagement du chemin est faite afin de garantir le respect de la limitation de vitesse dans un secteur actuellement inscrit dans la zone 30 du secteur nord de la gare ainsi que de sécuriser les différents modes de transports (voitures, piétons et cyclistes).

La Municipalité a également contacté différents autres services et vérifié les équipements communaux à compléter dans ce secteur afin d'éviter toute réouverture de la surface bituminée, raison pour laquelle un bouclage de l'eau sous pression est réalisé conformément au PDDE de la Commune.

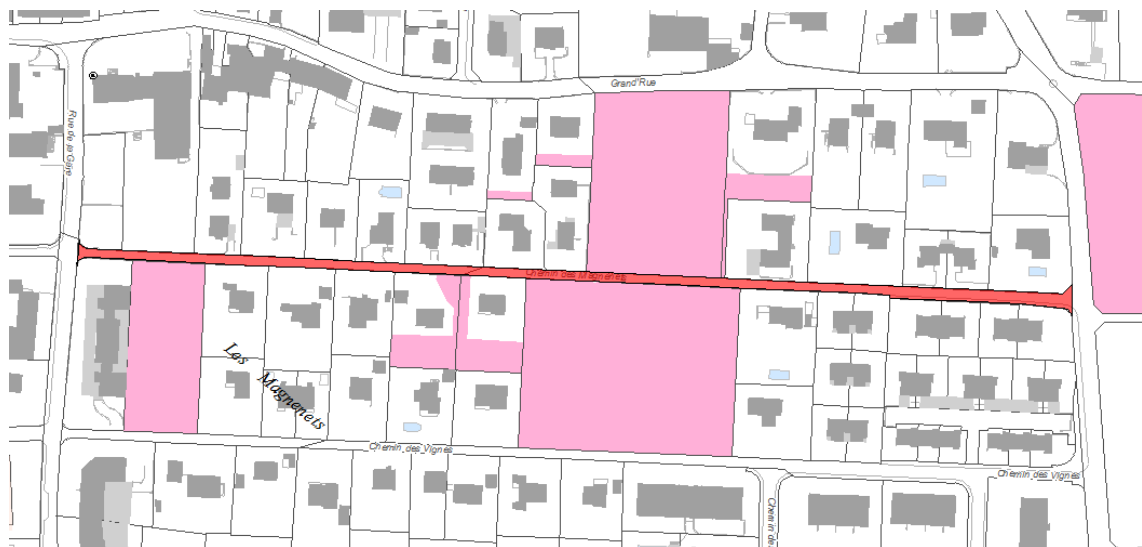


figure 1 : périmètre du projet en rouge, en rose les vignes

Situation actuelle

Le chemin des Magnenets est situé dans un domaine public d'une largeur de 4 m. Le chemin initial est un chemin de type agricole de 2.80 m réalisé en béton. Il a été, au fil du temps et des constructions, complété d'extensions diverses portant son gabarit utile à 4 m.

Ce chemin se définit en 3 séquences :

- l'ouest qui se trouve entre la rue de la Gare et les vignes;
- la partie non-bâtie au droit des vignes;
- l'est qui se trouve entre les vignes et le chemin de la Vy-Creuse.

Le 1^{er} tronçon côté est du chemin a déjà été requalifié lors de constructions passées avec un élargissement sur ce secteur du domaine public : élargissement du chemin à 4m/4.50 m, bordé d'un trottoir de 1.50 m de largeur, séparé par un double rang de pavés et quelques bacs à fleurs. C'est uniquement sur ce secteur que la route est en bon état.

Sur la base des comptages de vitesse établis par la Ville de Gland, nous constatons que la vitesse, soit V_{85} de 30 km/h, est respectée et que le nombre de véhicules transitant par ce chemin est de l'ordre de 160 véhicules par jour, avec une moyenne de 12 le matin et 18 l'après-midi aux heures de pointe, ceci en cumulant les deux directions.

Il est constaté que les vitesses sont respectées et que le nombre de véhicules est relativement faible par rapport aux autres routes du secteur. Cette situation est très certainement due à la qualité du chemin : sa configuration et ses rapiéçages en fort mauvais état assurent de facto une modération efficace.

Soulignons encore que la zone médiane, pourvue de vignes de part et d'autre, est située en zone constructible et que par conséquent elle risque de se développer dans le futur, très certainement par l'intermédiaire d'un plan de quartier. Toute modification du gabarit actuel sur ce secteur engendrera une diminution de l'exploitation viticole. Les propriétés situées à l'aval de la zone de vignes ont été ponctuellement inondées par des eaux de ruissellement du chemin lors de fortes précipitations.

Descriptif du projet

Assainissement

Le collecteur existant est un collecteur en béton unitaire, situé côté Jura du chemin des Magnenets dans les terrains privés. Des inspections réalisées avec une caméra révèlent que ce dernier n'est plus en état et n'assure pas l'étanchéité nécessaire, raison pour laquelle il ne sera pas maintenu. Le projet prévoit donc la pose de deux nouveaux collecteurs. Ces derniers partent en prolongation des collecteurs existants sur la 1^{ère} partie du chemin des Magnenets, soit depuis les regards U et C63.1 du PGEE. Ils seront posés en parallèle sur 296 mètres et seront en PVC DN 200 pour les eaux usées et DN 315 pour les eaux claires, conformément au PGEE. Le projet prévoit également la reprise des différents branchements des propriétés privées, dont la grande majorité est déjà réalisée en système séparatif.

Pour limiter les risques d'inondations par les eaux de ruissellement, la récolte des eaux claires le long du chemin est entièrement refaite par l'aménagement de nouvelles grilles et gueules-de-loup. Les accès privés sont protégés par la mise en place de rangs de pavés surélevés afin d'assurer que l'eau soit collectée dans les organes prévus à cet effet. Ponctuellement un caniveau installé au droit des accès des parcelles n° 381, 4010 et 4071 évitera un écoulement des eaux de ruissellement dans les propriétés.

Le projet prévoit tout le long de la parcelle de vigne n° 380 située en amont du chemin la réalisation d'une tranchée drainante complétée de 3 avaloirs de type "agricole" pour collecter les importants ruissellements d'eau de ce secteur. Ces eaux sont dirigées dans le nouveau réseau des eaux claires pour protéger les habitations situées en aval.

Projet routier

Comme déjà évoqué, la réalisation des collecteurs va générer une démolition complète de la route qui devra être reconstruite. Une analyse a été réalisée sur les différentes possibilités de requalification et d'amélioration pouvant être mises en place sur cet axe. En effet, il ne semble pas envisageable de réaliser ce chemin uniquement sur le gabarit initial de 2.80 m, mais bien de devoir y inclure les extensions réalisées par les différents propriétaires, soit une réfection du chemin sur un gabarit de 4 m dans l'emprise du domaine public.

Les objectifs suivants sont poursuivis :

- sécuriser les différents modes, notamment les piétons et cyclistes;
- maintenir la vitesse à 30 km/h;
- intégrer le chemin dans le concept d'aménagement routier de la Commune (zone 30).

Dans un souci de conformité avec le langage de la zone 30 au nord de la gare, le projet ne prévoit pas d'aménagement de modération de trafic particulier. Un marquage au sol de la vitesse 30 km/h sera réalisé. Si nécessaire ultérieurement, des modérations pourront être aménagées à l'aide de mobilier urbain.

Pour la partie centrale en vigne, cette solution offre l'avantage de n'avoir aucun aménagement contraignant pour les développements futurs lors de la construction desquels une réflexion sera nécessaire. L'impact sur les vignes est relativement faible, la limite d'implantation des vignes côté lac sera déplacée afin de se conformer à la limite du domaine public.

Cette variante conserve l'aménagement tel quel sur la partie est, ce dernier donnant des résultats satisfaisants pour les usagers actuels. Afin de décourager le trafic de transit, ce chemin sera déclassé par rapport à la Vy-Creuse par la création d'un trottoir traversant.

Les différents modes (piétons, cyclistes, voitures) cohabitent dans un même espace. Rappelons toutefois qu'il n'y a pas de problème de sécurité sur ce chemin au vu du très faible nombre de véhicules et du trafic de transit pratiquement inexistant, celui-ci étant actuellement principalement utilisé par les riverains.

Bouclage de l'eau sous pression

Le secteur médian du chemin des Magnenets est actuellement dépourvu d'alimentation en eau potable. En effet, la défense incendie côté est est assurée par une conduite située sous le trottoir du chemin des Magnenets en provenance de la Vy-Creuse, qui s'interrompt au droit du chemin des Vignes et de sa borne hydrante. Côté ouest, le réseau vient jusqu'à l'angle de la parcelle n° 389, où là également nous nous trouvons en fin de réseau ramifié avec la présence d'une borne hydrante.

La Municipalité souhaite profiter des travaux de réfection de la route et des fouilles pour procéder à la réalisation d'un nouveau bouclage en liant ces deux extrémités du réseau par une nouvelle conduite en PE 160/141.0 PN 10 sur un tronçon de 165 mètres. Ceci permettra d'améliorer les conditions hydrauliques et la sécurité pour l'approvisionnement en eau potable et la défense incendie de ce secteur.

Coût des travaux

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon, sur la base des offres rentrées. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil : assainissement, eau sous pression, aménagement du chemin	406'000.--
Travaux d'appareillage eau sous pression	45'000.--
Marquage, signalisation et mobilier urbain	45'000.--
Frais, indemnités, remise en état des terrains	10'000.--
Rénovation de l'éclairage public	50'000.--
Inspection caméra, recherche pour mise en conformité	10'000.--
Honoraires étude et direction des travaux	50'000.--
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	8'000.--
Divers et imprévus (env. 10%)	61'185.--
Montant total HT	685'185.--
T.V.A. 8,0 % arrondi à	54'815.--
Montant total TTC	740'000.--

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 740'000.-- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 11'100.-- par année. Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 24'667.- pour une année complète.

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

Conclusion

Le Chemin des Magnenets est actuellement équipé d'un réseau d'assainissement de type unitaire. Cet équipement ne correspond plus à la législation en vigueur et la Municipalité prévoit de le mettre en conformité, selon les recommandations du PGEE. Ces travaux nécessitant une démolition totale de la chaussée existante, elle profite de l'occasion pour repenser les aménagements de surface, conformément au langage zone 30 réalisé dans le secteur au nord de la gare. Dans ce but, elle propose d'investir CHF 740'000.- pour réaliser les travaux suivants : assainir le réseau de collecte des eaux usées, boucler le réseau d'approvisionnement en eau potable et réaménager la chaussée.

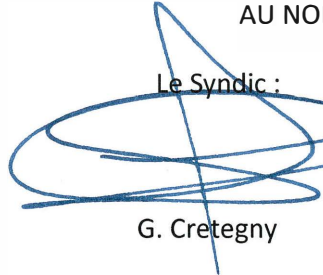
Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets.
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
 - le rapport de la commission des finances;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder un crédit de CHF 740'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
 - II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 740'000.--;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Creteigny



Le Secrétaire :



J. Niklaus

Annexes : - tableau du plafond d'endettement
- plan de situation

Crédit d'investissement

Préavis n° : 2017/25 Montant : CHF (TTC) 740'000.00

Préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.50% par an				11'100.00
- Amortissement : linéaire sur 30 ans				24'667.00
Total annuel des charges				35'767.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour				11'047'167.00
Endettement à ce jour				
	31.12.2015	31.12.2016	10.08.2017	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'058'893.90	2'278'609.26	534'813.13	
Passifs transitoires	4'372'973.79	1'926'643.02	1'219'000.00	
Emprunts à court et long terme	60'335'000.00	61'275'000.00	61'245'000.00	
Total endettement au bilan	66'766'867.69	65'480'252.28	62'998'813.13	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal			43'543'825.00	
Travaux facturés et payés à ce jour			29'761'197.00	
Total engagements hors bilan			13'782'628.00	
Total endettement brut			76'781'441.13	
Solde disponible à ce jour				40'171'391.87
Autres préavis en cours				
Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Av. du Mt-Blanc - Rte Suisse"			1'300'000.00	
Préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières			811'000.00	
Préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets			18'918'650.00	
Total des préavis en cours			21'029'650.00	

